

obligatoires d'assurance frais médicaux. Sans l'amendement que j'appuie, le régime dans sa forme actuelle n'est rien d'autre qu'un programme complet, universel et obligatoire.

Je n'ai pas l'intention d'accaparer le temps de la Chambre, mais je voudrais signaler l'expérience des pays qui ont adopté des régimes obligatoires semblables. Je me reporte surtout à l'Angleterre et aux pays scandinaves. Ils ont tous appris que pour faire fonctionner le régime, il faut encore effectuer beaucoup de recherche. L'honorable député qui m'a précédé a soutenu qu'on n'avait peut-être pas besoin de poursuivre nos recherches étant donné que d'autres personnes s'en occupaient. Je suis convaincu qu'il ne songeait pas à l'expérience des pays que j'ai mentionnés.

Plusieurs provinces canadiennes, y compris l'Alberta, ont déjà des régimes d'assurance médicale satisfaisants. Le gouvernement propose qu'on leur fasse avaler de force ce régime. A mon avis, nul régime d'assurance médicale ne devrait être imposé. Je n'ai rien à reprendre au régime actuel de l'Alberta, et j'ajoute qu'il est bien moins onéreux que ne le sera celui-ci. J'ai eu l'occasion de faire un séjour dans un hôpital situé à 2,500 milles de l'Alberta et je n'ai eu aucune difficulté à y entrer ni à obtenir les soins de l'un des meilleurs médecins du Canada. L'un des membres de ma famille a dû être hospitalisé dans le Québec; il n'y avait à cela aucune difficulté particulière ou autre à l'époque.

A mon avis, nous devrions nous méfier quand on vient nous dire que nous n'avons pas à prévoir d'autres subventions à la recherche au sujet de ce régime, puisque quelqu'un d'autre y pourvoit. Voyons plutôt à subventionner suffisamment la recherche médicale si nous devons adopter un programme d'assurance frais médicaux universel et obligatoire. A cette fin, nous devons modifier le projet de loi à l'étude.

Comme je l'ai laissé entendre plus tôt, nous devrions tirer parti de l'expérience d'autres pays qui ont adopté de tels régimes. L'Angleterre a une expérience de plusieurs années qui peut nous instruire. Une éminente autorité de ce pays a dit il y a quelques semaines au Canada que si l'Angleterre faisait maintenant marche arrière, il lui faudrait 20 ans pour se rattraper.

Nous discutons actuellement d'un programme qui, s'il est adopté, n'entrera pas en vigueur avant vingt-deux mois et il me semble qu'on devrait nous donner au moins la

chance d'en faire une étude approfondie à la lumière de l'expérience acquise ailleurs. La seule chose qu'on nous ait dite ici à la Chambre et qu'on ait dite à l'ensemble des Canadiens, en ce qui concerne le régime proposé, peut se résumer en deux mots, "opportunisme politique".

Que nous a-t-on dit au sujet du taux de mortalité, dans le cadre de programmes en vigueur dans les autres parties du monde, comparativement au taux de mortalité au Canada? Le ministre peut toujours dire qu'en Angleterre, le taux de mortalité a diminué depuis l'adoption du programme dans ce pays, mais nous devons tenir compte des résultats des nouveaux médicaments et des progrès de la médecine ces 20 dernières années. Si nous ne tenons pas compte des répercussions de ces progrès, le taux de mortalité des pays qui ont des programmes d'assurance frais médicaux universels et obligatoires se comparera-t-il favorablement avec le taux de mortalité chez nous? Si ce taux n'est pas plus favorable ou qu'il est même plus élevé que le nôtre, selon un tel mode de comparaison, il faudra alors en tenir compte dans l'étude des avantages d'un programme d'assurance frais médicaux obligatoire.

Je m'excuse encore une fois de prolonger le débat, mais il y a certaines autres choses dont il faut tenir compte, selon moi.

Il faut tenir compte des frais comme de la souveraineté, si je puis m'exprimer ainsi, ou des questions d'autorité constitutionnelle soulevées par ce problème. A mon avis, le projet de loi sous sa forme actuelle porte atteinte à certains aspects de notre autorité constitutionnelle.

● (5.50 p.m.)

Au fond, il est difficile de ramener la santé nationale à une question d'argent. C'est un détail que je voudrais inscrire au compte rendu et signaler au ministre. La santé nationale est-elle la préoccupation véritable. Si oui, on appuiera probablement le projet de loi, comme il se doit. Cependant, Monsieur l'Orateur, j'espère qu'on étudiera davantage cet amendement. Je ne crois pas que nous devrions nous presser d'adopter ce projet de loi, puisqu'il est évident que le régime n'entrera pas en vigueur avant deux ans au moins.

M. Ed Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, maints députés, sinon la plupart, étudient depuis longtemps le régime d'assurance soins médicaux. Ils ont sans doute consulté certaines études systématiques faites